

INFO | AFFECTATION POUR LES NOUVELLES ÉCOLES SECONDAIRES DES SECTEURS ROGER-ROUSSEAU ET MONTRÉAL-NORD

Le mot circule depuis déjà plusieurs mois et c'est maintenant officiel. Deux nouvelles écoles secondaires verront le jour au CSSPI dès la prochaine rentrée scolaire. Dans un premier temps, ces écoles accueilleront les élèves de 1^{re} et 2^e secondaire. Chaque année suivante, un niveau s'ajoutera pour suivre les cohortes tout au long de leur parcours scolaire. Ces écoles accueilleront donc les élèves de 1^{re} à 5^e secondaire à la rentrée scolaire 2027-2028.

En vue de combler les postes réguliers qui seront offerts dans ces deux nouvelles écoles pour l'année scolaire 2024-2025, le SEPI a convenu d'un processus d'affectation particulier qui se déroule actuellement en marge du processus d'affectation régulier.

Ainsi, si vous êtes une **enseignante ou un enseignant régulier du secondaire (champs 8 à 17) ou une enseignante ou un enseignant du champ 1 (adaptation scolaire)** et que vous souhaitez participer à la séance d'affectation extraordinaire (virtuelle) en vue d'obtenir un poste dans l'une des deux nouvelles écoles secondaires des secteurs Roger-Rousseau et Montréal-Nord, voici la marche à suivre.

Vous trouverez la liste des postes disponibles aux deux nouvelles écoles secondaires sur le portail employé, laquelle doit être affichée par l'employeur du 22 au 26 avril 2024.

Vous pouvez également la consulter sur le site internet du SEPI dans le dossier *Affectations* disponible au www.sepi.qc.ca/affectations.

Si l'un ou plusieurs de ces postes vous intéressent et que vous souhaitez participer à la séance d'affectation extraordinaire qui se déroulera le **30 avril 2024 à 16 h 30**, vous devez remplir le formulaire **Mutation vers les nouvelles écoles secondaires** spécifique au processus d'affectation des écoles secondaires secteur Roger-Rousseau et secteur Montréal-Nord disponible au www.sepi.qc.ca/affectations, **au plus tard le 26 avril 2024 avant 16 h.**

Notez que les demandes de désistements et de changement de champ ne sont pas applicables dans le cadre des affectations pour les deux nouvelles écoles secondaires.

Toutes les personnes ayant fait parvenir leur formulaire, et ainsi signifié leur intention de participer à la séance extraordinaire servant à combler les postes disponibles aux deux nouvelles écoles secondaires, recevront une invitation de la part du Centre de services scolaire afin de leur indiquer la marche à suivre pour se connecter à la séance d'affectation qui se déroulera en virtuel.

[suite à la page 2]

ÉCHÉANCIER DES AFFECTATIONS POUR LES DEUX NOUVELLES ÉCOLES SECONDAIRES DES SECTEURS ROGER-ROUSSEAU ET MONTRÉAL-NORD

Du 22 au 26 avril 2024: Affichage de la liste des postes disponibles aux deux nouvelles écoles secondaires des secteurs Roger-Rousseau et Montréal-Nord (voir le portail employé et le site Web du SEPI)

26 avril 2024 avant 16 h: **DATE LIMITE** pour soumettre une demande de mutation libre spécifique au processus d'affectation des écoles secondaires des secteurs Roger-Rousseau et Montréal-Nord

30 avril 2024: Séance d'affectation extraordinaire virtuelle pour les deux nouvelles écoles secondaires des secteurs Roger-Rousseau et Montréal-Nord

Formulaire en ligne *Mutation vers les nouvelles écoles secondaires* (Forms) →



[suite de la page 1]

À la suite de la séance d'affectation extraordinaire du 30 avril 2024, les personnes n'ayant pas obtenu de poste aux nouvelles écoles secondaires conserveront leur poste actuel. Dans l'éventualité où elles souhaiteraient tout de même changer d'école pour la prochaine année scolaire, elles pourront se soumettre au processus d'affectation régulier. À ce sujet, nous vous invitons à consulter notre fiche syndicale [Les affectations pour les enseignants réguliers](#) également disponible au www.sepi.qc.ca/affectations.

Il importe également de mentionner que bien que les postes offerts lors de la séance d'affectation du 30 avril 2024 soient tous pour des tâches enseignantes au 1^{er} cycle, il est possible pour le personnel enseignant occupant une tâche dans un cycle supérieur d'y participer afin d'obtenir un poste et d'occuper une tâche enseignante au 1^{er} cycle pour l'année scolaire 2024-2025.

Par la suite, conformément à l'Entente locale, les personnes enseignantes détenant un poste dans les nouvelles écoles pourront choisir par ordre d'ancienneté une

tâche au 2^e cycle lors de la répartition des fonctions et responsabilités qui se déroulera en mai 2025, pour l'année scolaire 2025-2026.

En d'autres mots, si votre souhait est d'enseigner dans l'une de ces deux nouvelles écoles dans un cycle supérieur au 1^{er} cycle, il pourrait être envisagé de participer à la séance d'affectation du 30 avril prochain en vue d'obtenir dès maintenant un poste au 1^{er} cycle dans l'une de ces nouvelles écoles et de pouvoir par la suite choisir une tâche au 2^e cycle.

Concernant le volet alternatif de l'école secondaire du secteur Roger-Rousseau (projet Albatros), il fera l'objet d'un processus d'affectation particulier au courant du mois de juin. Notez qu'une séance d'information, de même que des entrevues sont prévues. Les informations relatives à ce processus d'affectation seront annoncées par le CSSPI sous peu.

■ Élise Boivin-Comtois | eliseboivin@sepi.qc.ca
■ Maryse Meunier | marysemeunier@sepi.qc.ca



PROCLAMATION DES RÉSULTATS DE L'ASSEMBLÉE DE MISE EN CANDIDATURE DU 8 AVRIL 2024

Lors de l'assemblée publique de mise en candidature qui s'est déroulée le lundi 8 avril 2024 aux bureaux du Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPI), les personnes candidates suivantes ont été élues par acclamation :

- Sylvie Zielonka → Présidence;
- Olivier Blanchard → 1^{re} vice-présidence;
- Catherine Alary → 3^e vice-présidence;
- Pierre-Luc Gagnon → Secrétariat-trésorerie.

Il y aura scrutin le mardi 4 juin 2024 au(x) poste(s) suivant(s) :

- Au poste de «2^e vice-présidence», les personnes candidates ayant remis leur formulaire de mise en candidature dûment complété dans les délais prescrits, sont :
 - Caroline Alain;
 - Dominique Hervieux.

Plus de détails vous parviendront sous peu au sujet de l'élection.

■ Le comité d'élection et de référendum du SEPI | election@sepi.qc.ca

DATE	DESCRIPTION	CLAUSES
22 au 26 avril 2024	Affichage de la liste des postes disponibles aux deux nouvelles écoles secondaires des secteurs Roger-Rousseau et Montréal-Nord. Les services des ressources humaines (SRH) placeront une copie de ces postes sur le portail employé.	Entente 2324-E033
25 avril 2024	DATE LIMITE pour établir les besoins d'effectifs enseignant(e)s à temps plein par champ pour les secteurs jeunes et adultes en considérant les retraites, les démissions ainsi que ceux ayant obtenu pour toute l'année scolaire suivante un congé à temps plein qui ne peut être annulé ou prendre fin sans l'accord du Centre de services scolaire.	5-3.14 5-3.16 D) E.N.
26 avril 2024 avant 16 h 00	DATE LIMITE pour l'enseignant(e) au secondaire pour demander une mutation libre spécifique au processus d'affectation des écoles secondaires secteur Roger-Rousseau et secteur Montréal-Nord. La demande devra être envoyée aux services des ressources humaines, par courriel au : rh-enseignant@csspi.gouv.qc.ca .	Entente 2324-E033
30 avril 2024 à 16 h 30	Séance d'affectation extraordinaire virtuelle pour les deux nouvelles écoles secondaires des secteurs Roger-Rousseau et Montréal-Nord.	Entente 2324-E033
13 mai 2024	DATE LIMITE pour faire parvenir un avis d'intention, par courrier recommandé , aux enseignant(e)s susceptibles d'être non rengagé(e)s.	5-8.03
Avant le 15 mai 2024	Affichage dans les écoles et dans les centres de la liste des champs et des spécialités où il y a des surplus.	5-15.03
15 mai 2024	DATE LIMITE pour demander une reconnaissance de discipline en adaptation scolaire.	
	DATE LIMITE pour soumettre les documents démontrant l'atteinte des critères d'accès aux listes de priorité pour les enseignant(e)s de la formation générale des jeunes .	5-1.14.1
18 mai 2024	Décision de la Direction générale du CSSPI concernant les mises en disponibilité et les non-rengagements.	5-8.06
Au plus tard le 20 mai 2024	Formation générale des jeunes : répartition des fonctions et responsabilités entre les enseignant(e)s d'une école.	5-3.21 B)
20 mai 2024 avant 16 h 00	DATE LIMITE pour l'enseignant(e) d'école primaire ou secondaire pour demander un désistement, une mutation libre ou un changement de champ. La demande devra être envoyée aux services des ressources humaines, par courriel au : rh-enseignant@csspi.gouv.qc.ca .	5-3.17.02 A) 5-3.17.03 B)
27 au 30 mai 2024	ÉCOLES À VOCATION PARTICULIÈRE Rencontre d'information non conditionnelle à l'obtention d'un poste ou d'un remplacement : <ul style="list-style-type: none"> Le 27 mai 2024 à 16 h 30 à l'école Jules-Verne (pour les écoles Jules-Verne et Félix-Leclerc). Rencontres d'information conditionnelles à l'obtention d'un poste ou d'un remplacement : <ul style="list-style-type: none"> Le 28 mai 2024 à 16 h 30 à l'école Wilfrid-Pelletier (pour les champs 2 à 7 des écoles Wilfrid-Pelletier et Pierre-de-Coubertin); Le 29 mai 2024 à 16 h 30 à l'école Albatros (pour tous les champs). <i>Les inscriptions se font sur place lors de la rencontre.</i>	

DATE	DESCRIPTION	CLAUSES
30 mai 2024 avant 16 h00	<p>DATE LIMITE pour l'enseignant(e) susceptible d'être inscrit(e) à la liste de priorité du champ 1 (adaptation scolaire) qui désire choisir un contrat à temps partiel dans une autre discipline que celle dans laquelle il serait inscrit.</p> <p>L'enseignant(e) devra aviser les SRH par courriel au : rh-enseignant@csspi.gouv.qc.ca.</p> <p>DATE LIMITE pour l'enseignant(e) susceptible d'être inscrit(e) à la liste de priorité du champ 2 (préscolaire) ou 3 (primaire) qui désire choisir un contrat à temps partiel dans l'autre champ que celui dans lequel il serait inscrit.</p> <p>L'enseignant(e) devra aviser les SRH par courriel au : rh-enseignant@csspi.gouv.qc.ca.</p>	5-1.14.2 C)
30 mai 2024	Affichage des enseignant(e)s convoqué(e)s à la séance d'affectation virtuelle du 3 juin 2024 et de la liste des postes disponibles (Rhe_liste 04b et Rhe_liste 12) dans chaque école primaire et secondaire.	5-3.17.02
	Convocation, par Campaign monitor, des enseignant(e)s concerné(e)s pour la séance d'affectation virtuelle du 3 juin 2024.	5-3.17.03 A)
31 mai 2024	DATE LIMITE pour envoyer les avis de mise en disponibilité ou de non-renouvellement, pour surplus, par courrier recommandé .	5-3.18 C) 5-8.06
31 mai 2024 avant 16 h00	<p>DATE LIMITE pour demander un congé sans traitement à temps partiel ou un congé à traitement différé.</p> <p>La demande devra être envoyée aux services des ressources humaines, par courriel au : rh-enseignant@csspi.gouv.qc.ca.</p>	5-15.18 E.N. 5-17.00 E.N. Annexe XIII E.N.
31 mai 2024 avant 16 h00	<p>DATE LIMITE pour l'enseignant(e) d'un champ ou d'une spécialité où il y a excédent, pour demander un congé sans traitement pour l'année entière.</p> <p>La demande devra être envoyée aux services des ressources humaines, par courriel au : rh-enseignant@csspi.gouv.qc.ca</p>	5-15.03
3 juin 2024 à 16 h 30	Séance d'affectation virtuelle des enseignant(e)s des champs 3101 à 3119, 3122 et 3132 du secteur jeunes qui ont été versé(e)s dans le bassin d'affectation et de désistement.	5-3.17.03 A)
4 juin 2024	<p>Affichage des postes et détails pour la mutation libre dans chaque école primaire et secondaire.</p> <p>Les SRH placeront une copie de cette liste sur le portail employé.</p>	5-3.17.03 B) 1)
6 juin 2024 à 16 h 30	Séance d'affectation virtuelle des enseignant(e)s pour le comblement des postes laissés vacants, mutation libre (postes libérés lors de la séance d'affectation du 3 juin 2024).	5-3.17.03 B) 1)
7 juin 2024	Le Centre de services scolaire communique avec les enseignant(e)s dont la demande de changement de champ a été acceptée afin de leur offrir un poste parmi les postes restants à la suite de la séance des mutations libres.	5-3.17.03 B) 2)
10 juin 2024	<p>Affichage des listes de priorité du secteur jeunes dans chaque école primaire et secondaire.</p> <p>Les SRH placeront une copie de cette liste sur le portail employé.</p>	5-1.14.1
Au plus tard le 15 juin 2024	Formation professionnelle (FP) : répartition des fonctions et responsabilités entre les enseignant(e)s d'un centre.	13-7.25 B)
17 juin 2024	<p>Affichage de la liste des postes et des contrats à temps partiel disponibles à la séance d'affectation virtuelle du 18 juin 2024 dans les établissements.</p> <p>Les SRH placeront une copie de ces listes sur le portail employé.</p>	5-1.14.2
18 juin 2024 à 14 h00	Séance d'affectation virtuelle pour les candidat(e)s des listes verte et rose - convocation par champ (sauf champ accueil – 3120).	5-3.17.03 B) 2) 5-3.20 E.N. 5-1.14.2 A)
30 juin 2024 avant 16 h00	DATE LIMITE pour l'enseignant(e) concerné(e), pour demander un droit de retour, s'il y a une ouverture de classe avant le 1 ^{er} jour de classe (rentrée des élèves).	5-3.17.07

DATE	DESCRIPTION	CLAUSES
14 août 2024	Convocation, par Campaign monitor, des enseignant(e)s de la formation générale des adultes , sur la liste prioritaire.	11-2.05.5 A)
19 août 2024	Convocation, par Campaign monitor, des enseignant(e)s en accueil (champ 3120) qui sont en surplus dans leur école.	5-3.17.03 A)
Au plus tard le 20 août 2024 avant 10h00	Formation générale des jeunes : répartition des fonctions et responsabilités entre les enseignant(e)s en accueil (champ 3120) .	5-3.21 B)
20 août 2024 à 10h00	Séance d'affectation virtuelle des enseignant(e)s de la formation générale des adultes .	5-3.21 B)
20 août 2024 avant 16h00	DATE LIMITE pour l'enseignant(e) en accueil (champ 3120) qui demande un désistement ou une mutation libre. La demande devra être envoyée aux services des ressources humaines, par courriel au : rh-enseignant@csspi.gouv.qc.ca .	5-3.17.02 B) 5-3.17.03 B)
21 août 2024 à 11h00	Séance d'affectation virtuelle des enseignant(e)s réguliers en accueil (champ 3120) .	5-3.17.03 A)
Au plus tard le 26 août 2024	Formation générale des adultes (FGA) : répartition des fonctions et responsabilités entre les enseignant(e)s d'un centre.	11-7.14 D)
20 septembre 2024	DATE LIMITE pour les enseignant(e)s en accueil (champ 3120) pour faire une demande de retour à l'école d'origine.	
3 décembre 2024 à 16h30	Mini-séance d'affectation virtuelle pour l'attribution des nouveaux postes réguliers disponibles <u>depuis</u> la séance d'affectation des enseignant(e)s de la liste de priorité du 19 juin 2024. À confirmer, sous réserve du nombre de postes à offrir.	5-3.17.03 A)

Source: Communiqué du CSSPI paru le 12 avril 2024.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions. En cas de besoin, une formation à ce sujet peut vous être offerte sur demande.

- Élise Boivin-Comtois | eliseboivin@sepi.qc.ca
- Maryse Meunier | marysemeunier@sepi.qc.ca

Pour les modèles de lettres ou toute autre information, consultez notre site Web au www.sepi.qc.ca, à la section **Dossiers / Affectations**.



Fédération autonome de l'enseignement

FORMATION DE LA FAE : PRÉSIDENTE DES DÉBATS

Les 16 et 17 mai 2024, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) offrira une formation pour les personnes nouvellement intéressées par la présidence des débats. Il n'est pas nécessaire d'être une personne déléguée syndicale pour y assister et toute personne membre, indépendamment de son champ d'expérience ou de pratique, peut s'y inscrire. Une fois la formation de deux jours complétée, le SEPÎ pourrait faire appel à vos services pour la coprésidence de ses différentes instances, à la suite de l'acceptation de votre candidature. Soyez sans crainte, nous avons le souci de jumeler une nouvelle personne avec une per-

sonne possédant plus d'expérience de manière à faciliter les apprentissages et l'aisance de chacun.

Les personnes désirant prendre part à la **prochaine séance de formation qui aura lieu le 16 mai de 9h30 à 16h30 et le 17 mai de 9h à 15h30** doivent me faire parvenir son inscription **avant le 26 avril 2024 à 15h** par courriel à l'adresse suivante : catherinealary@sepi.qc.ca.

Pour toute question en lien avec la formation offerte ou encore sur la présidence de débats et ses implications, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

- Catherine Alary | catherinealary@sepi.qc.ca

INFO | COUPURES DE TRAITEMENT LIÉES À LA GRÈVE GÉNÉRALE ILLIMITÉE (GGI)

Traditionnellement, lorsqu'une grève survient, les employeurs appliquent une coupure de traitement pour chaque jour où une prestation de travail n'a pas été fournie par l'employé. Ainsi, dans le cadre de la grève générale illimitée (GGI), le CSSPI a procédé à des coupures de traitement allant jusqu'à 22 jours, soit la durée de la grève qui s'est déroulée du 23 novembre au 22 décembre 2023. Dans le cas d'une enseignante ou d'un enseignant avec une tâche inférieure à 100%, le CSSPI a appliqué une coupure de traitement basée sur le pourcentage de tâche et le nombre de jours de grève :

$$\% \text{ DE TÂCHE } \times 22 \text{ JOURS DE GRÈVE } = \text{ NOMBRE DE JOURS COUPÉS }$$

Ainsi, à titre d'exemple, une enseignante au primaire ayant une tâche à 80% s'est vue couper 17,6 jours de traitement pour toute la durée de la grève.

Ce calcul ne tient pas compte de l'emploi du temps réduit et des jours réels d'absence faisant en sorte que l'enseignante peut avoir été coupée pour une journée alors qu'elle n'était tout simplement pas requise à l'emploi.

En effet, puisque la GGI a débuté un jeudi, il importe de prendre en considération les jours réels d'absence au travail. Pour illustrer la situation, dans l'éventualité où cette même enseignante effectue sa réduction de tâche de 20% tous les jeudis, elle se serait réellement absentée dans le cadre de la GGI pour un total de 17 jours. C'est donc dire que l'employeur aurait procédé à une coupure de 0,6 jour en trop.

NOVEMBRE 2023							DÉCEMBRE 2023						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4						1	2
5	6	7	8	9	10	11	3	4	5	6	7	8	9
12	13	14	15	16	17	18	10	11	12	13	14	15	16
19	20	21	22	23	24	25	17	18	19	20	21	22	23
26	27	28	29	30			24	25	26	27	28	29	30
							31						

Jaune = GGI / Cercle rouge = absences en réduction de tâche

Il faut noter également qu'inversement, si son jour d'absence habituel se situe plutôt un lundi, par exemple, cette enseignante aurait plutôt réellement été absente pour un total de 18 jours et non 17,6 jours. En pareil cas, l'employeur lui aurait versé 0,4 jour en trop.

NOVEMBRE 2023							DÉCEMBRE 2023						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4						1	2
5	6	7	8	9	10	11	3	4	5	6	7	8	9
12	13	14	15	16	17	18	10	11	12	13	14	15	16
19	20	21	22	23	24	25	17	18	19	20	21	22	23
26	27	28	29	30			24	25	26	27	28	29	30
							31						

Jaune = GGI / Cercle rouge = absences en réduction de tâche

Le SEPÎ a ainsi fait des démarches afin que des corrections soient apportées par l'employeur pour prendre en considération les absences réelles des enseignantes et enseignants ayant une tâche inférieure à 100%. Ce dernier a accepté de recalculer les coupures de traitement en fonction des jours d'absence prévus à l'horaire des enseignantes et enseignants concerné(e)s. Pour ce faire, votre direction d'établissement a reçu, de la part du CSSPI, une liste du personnel enseignant avec une tâche inférieure à 100% au cours de la période de la GGI et elle devait confirmer pour chaque enseignant(e) sur la liste, si elle ou il était à l'horaire le 23 ou le 24 novembre 2023.

Cette décision reflète une approche plus équitable et juste, reconnaissant que le personnel enseignant en réduction de tâche ne devrait pas être pénalisé pour une journée d'absence au travail alors qu'il n'était tout simplement pas requis au travail.

Les corrections nécessaires, le cas échéant, seront appliquées sur le relevé de paie du 7 mai prochain.

Pour toute question en lien avec les sommes versées ou pour recevoir des explications sur votre relevé de paie, nous vous invitons à adresser d'abord vos demandes directement au service de la paie du CSSPI. S'il subsiste un problème, vous pouvez nous contacter.

■ Maryse Meunier | marysemeunier@sepi.qc.ca

CONSULTATION DE LA FAE — BILAN DE LA NÉGOCIATION NATIONALE 2023

Le lundi 22 avril dernier, vous avez reçu par courriel le lien unique vous permettant de répondre à la consultation menée par la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) concernant la négociation nationale 2023. Cette consultation est menée auprès de l'ensemble des enseignantes et enseignants membres des syndicats affiliés à la FAE. Les résultats de cette consultation permettront au Comité exécutif de la FAE de documenter rigoureusement son rapport sur la conduite de son mandat de coordination et sur le résultat de la négociation.

Le lien unique qui vous a été transmis vous permettra d'accéder à la consultation. Étant donné que vos réponses sont enregistrées automatiquement, il est possible d'interrompre la consultation à tout moment et de la reprendre à l'endroit où vous l'avez laissée en cliquant de nouveau sur votre lien unique.

Date limite : Vous avez jusqu'au **lundi 13 mai, 23 h 59** pour répondre à la consultation.



■ Sylvie Zielonka | sylviezielonka@sepi.qc.ca

INFO | RÉPARTITION DES TÂCHES 2024-2025

La rencontre pour la répartition des tâches 2024-2025, dans votre établissement, devrait se faire sous peu, soit **au plus tard le 20 mai**. Afin de vous soutenir dans cette démarche et que celle-ci se déroule selon les règles et sans heurts, nous avons mis à votre disposition trois (3) fiches syndicales à ce sujet que vous trouverez sous le dossier [Affectations](#) de notre site Web :

- Fiche syndicale : [La répartition des tâches – Comment bien s'y préparer!](#)
- Fiche syndicale : [Règles régissant la répartition des fonctions et responsabilités \(champs 1 à 32\) – Extrait de l'Entente locale](#)
- Fiche syndicale : [Répartition des fonctions et responsabilités \(champs 1 à 32\) – Comment faire «étape par étape»](#)

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'aide, nous sommes à votre disposition.

■ Élise Boivin-Comtois | eliseboivin@sepi.qc.ca
■ Maryse Meunier | marysemeunier@sepi.qc.ca

INFO | 1^{ER} MAI: UNI.ES POUR QUE NOS VOIX PORTENT!

Célébrée le 1^{er} mai, la *Journée internationale des travailleuses et des travailleurs* est l'occasion de se remémorer et de souligner les grandes victoires remportées grâce au militantisme et aux luttes syndicales à travers les époques.

Toutefois, cette lutte est loin d'être terminée. Nous nous devons de rester à l'affût et de maintenir la mobilisation pour défendre nos droits et notre qualité de vie. Pour cette raison, les rassemblements organisés le 1^{er} mai sont un bon moyen de démontrer la force du mouvement syndical et la volonté de ses membres de se défendre face aux nombreux assauts menés par nos dirigeants.

Pour l'édition 2024 de la *Journée internationale des travailleuses et des travailleurs*, la *Coalition 1^{er} mai* a choisi «**Uni.es pour que nos voix portent**» comme thématique de son grand rassemblement annuel.

Afin de défendre la justice sociale, il est important, maintenant plus que jamais, d'unir nos forces pour nous faire entendre:

- Pour restaurer le dialogue social;
- Pour améliorer les conditions de travail des travailleuses et travailleurs à statut précaire, notamment les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires et les demandeuses et demandeurs d'asile;
- Pour que des actions soient prises pour entamer la transition énergétique et faire face à la crise climatique;



© Coalition 1^{er} mai

- Pour qu'ensemble, nous appliquions des remèdes à la crise du logement;
- Pour que les gouvernements finissent par écouter les travailleuses et les travailleurs;
- Pour nous permettre d'aspirer à une vie digne.

Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter la page Facebook de la [Coalition 1^{er} mai](#) ou celle de [l'événement](#).

Joignons nos voix, toutes et tous ensemble, pour que nos revendications soient impossibles à ignorer!

Quoi: Manifestation pour souligner la *Journée internationale des travailleuses et des travailleurs*

Quand: Mercredi 1^{er} mai 2024, à 17 h 30

Où: Parc François-Perreault
(7525, rue François-Perreault à Montréal)

■ Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca

SOS
VIOLENCE
CONJUGALE

1-800-363-9010

DE L'AIDE AU BOUT DU FIL
24 HEURES / 7 JOURS

Besoin d'aide
confidentielle?

**PROGRAMME D'AIDE
AUX EMPLOYÉS (PAE)**

Tél. : 1-866-398-9505

Appel à frais virés : 514-875-0720

INFO | APPRENTISSAGES À PRIORISER POUR LES ÉPREUVES MINISTÉRIELLES DE SECONDAIRE 4 ET 5

À la suite de pressions exercées par la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) a décidé de procéder à une priorisation des contenus qui seront évalués lors des épreuves ministérielles de secondaire 4 et 5 des mois de mai, juin et août 2024 afin de limiter les impacts des journées de grève de l'automne dernier sur la réussite des élèves. De plus, il est à noter que cette priorisation des contenus sera la même que celle qui avait été mise en place lors des deux (2) dernières années dans le but de pallier les effets de la pandémie de COVID-19.

Quant à elles, les épreuves ministérielles qui seront administrées aux élèves des autres niveaux (primaire et premier cycle du secondaire) couvriront l'ensemble des programmes d'études.

Nous désirons également vous informer qu'un [guide d'accompagnement sur les apprentissages à prioriser pour les épreuves ministérielles de 4^e et 5^e secondaire](#) a été produit par le MEQ à l'intention du personnel scolaire.

Pour consulter le guide ou pour obtenir davantage de précisions sur la priorisation des apprentissages en vue des épreuves ministérielles de secondaire 4 et 5, nous vous invitons à consulter le site Web mis sur pied par le MEQ à cet effet: www.education.gouv.qc.ca/enseignants/apprentissages-a-prioriser.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

- Catherine Alary | catherinealary@sepi.qc.ca
- Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca

EDA/FP | PARLEZ À VOS ÉLÈVES DE LA BOURSE JEUNE RACCROCHEUSE!

Chaque année, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) remet trois (3) bourses *Jeune raccrocheuse*, d'une valeur de 2000\$ chacune, pour reconnaître les efforts exceptionnels de jeunes femmes reprenant leurs études afin d'obtenir un diplôme d'études secondaires ou d'études professionnelles. En remettant ces bourses, la FAE souhaite aussi souligner que la réalité des jeunes décrocheuses entraîne des conséquences socioéconomiques très lourdes à long terme. Aussi, la scolarisation des mères est un des meilleurs moyens de lutter contre le décrochage scolaire des jeunes.

Si vous connaissez une élève qui remplit les critères d'admissibilité, n'hésitez pas à l'inviter à soumettre sa candidature.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ:

- Être âgée de 18 à 35 ans.
- Être domiciliée au Québec.
- Ne pas avoir fréquenté un établissement scolaire pendant au moins un an.
- Ne pas détenir de diplôme d'études secondaires.
- Désirer poursuivre des études pour améliorer ses conditions de vie et, le cas échéant, celles de sa famille.

- Avoir repris les études au cours de l'année 2023-2024 et être inscrite pour l'année 2024-2025, à temps plein ou à temps partiel, dans un établissement scolaire public québécois, en vue d'obtenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP).

Les élèves ont jusqu'au 1^{er} mai pour compléter l'inscription.

Si vous avez des questions, contactez Marie-Ève Rancourt au me.rancourt@lafae.qc.ca.

- Sylvie Zielonka | sylviezielonka@sepi.qc.ca
- Pierre-Luc Gagnon | pierrelucgagnon@sepi.qc.ca

11^e année
BOURSE JEUNE RACCROCHEUSE
APPEL DE CANDIDATURES
Date limite:
1^{er} mai 2024
lafae.qc.ca/leraccroche
FAE Fédération autonome de l'enseignement

Nous arrivons à ce temps de l'année où la fébrilité est dans l'air. Certaines personnes membres du personnel enseignant se retrouveront en surplus du CSSPI ou même de leur école, et ce, contre leur gré. D'autres, par choix, voudront changer d'école pour de multiples raisons. Heureusement, elles pourront bénéficier de l'une des deux (2) options qu'offre l'Entente locale, soit le désistement ou la mutation libre, en transmettant le formulaire prévu à cet effet aux Services des ressources humaines du CSSPI à l'adresse courriel suivante : rh-enseignant@csspi.gouv.qc.ca **avant 16 h le 20 mai prochain**. Ces formulaires (*lettre de désistement* ou *lettre de mutation libre*) se trouvent sur notre site Web sous le dossier *Affectations*.

Vous y songez, mais aimeriez en savoir un peu plus ? Alors voici, la distinction entre le désistement et la mutation libre ainsi que toutes les dates importantes à connaître.

DÉSISTEMENT

Tout d'abord, le désistement consiste à laisser le poste auquel vous êtes affecté dans votre école dans le but d'en choisir un autre lors de la séance d'affectation du personnel enseignant déclaré en surplus ou qui s'est désisté.

Lors de cette séance d'affectation, les postes disponibles seront offerts d'abord aux personnes qui ont été déclarées en surplus de leur école dans laquelle s'est déclaré un nouveau besoin entre le moment de la répartition des tâches et la journée de la séance d'affectation. Ensuite, l'attribution des postes se fera par ancienneté parmi les personnes restantes. On nous demande souvent s'il est possible de reprendre le poste que l'on a laissé vacant. En fait, vous pouvez le reprendre uniquement s'il est toujours disponible à votre tour de parole.

Cette **séance d'affectation se déroulera le 3 juin prochain** et vous pourrez prendre connaissance de la liste des personnes convoquées et des postes disponibles à compter du **30 mai 2024**.

MUTATION LIBRE

La mutation libre, quant à elle, vous offre la possibilité de participer à la **séance d'affectation du 6 juin prochain** dans le but de choisir un poste dans la liste des postes laissés vacants à la suite de la séance d'affectation du 3 juin 2024. Notez que lors de cette séance, il n'est pas possible de choisir un poste qui serait libéré par une personne présente à cette réunion. **L'affichage des postes** qui seront disponibles pour cette séance d'affectation aura lieu le **4 juin 2024**.

Si aucun poste ne vous intéresse, vous conservez tout simplement le poste auquel vous êtes affecté. Par conséquent, **il n'y a pas vraiment de risque à faire une demande de mutation libre**, car votre poste reste protégé.

Nous vous invitons à consulter régulièrement notre dossier *Affectations* puisque le SEPI y publiera également les listes du personnel enseignant convoqué et des postes disponibles pour chacune des séances d'affectation.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

- Élise Boivin-Comtois | eliseboivin@sepi.qc.ca
- Maryse Meunier | marysemeunier@sepi.qc.ca

Vers l'an 3000

Concours prolongé

SOUMETTEZ VOTRE PROJET D'ICI LE 10 MAI 2024

lafae.qc.ca/mouvement-heros

Fédération autonome de l'enseignement | Héros

© FAE

Dans la semaine du 10 juin, le Centre de services scolaire procédera à l'affichage, dans chaque école primaire et secondaire, des listes de priorité (liste verte et liste rose) pour le secteur jeunes en vue de la séance d'affectation **virtuelle** qui se déroulera le **18 juin 2024**. Quant à la liste des contrats réguliers (postes) et des contrats à temps partiel qui seront offerts lors de cette séance, elle sera affichée le jour précédent, soit le 17 juin prochain. Ces listes seront également publiées sur le Portail employé ainsi que sur le site Web du SEPÍ (dossier [Affectations](#)).

Ainsi, le Centre de services scolaire procédera sous peu à la mise à jour de la **liste verte**, soit celle donnant accès aux contrats à temps partiel, en ajoutant dans chaque champ ou discipline, par ancienneté, les noms de toutes les personnes membres du personnel enseignant détentrices d'une qualification légale qui, en date du 15 mai :

- ont effectué dans ce champ ou cette discipline, deux (2) contrats à temps partiel répartis sur au moins deux (2) années scolaires qui totalisent 140 jours ou plus au cours des trois (3) années scolaires précédentes
+ une évaluation globale positive, soit avoir obtenu au moins les deux (2) dernières évaluations positives

OU

un contrat à 100 % de cinq (5) mois prédéterminé + une évaluation positive (*notez que l'absence d'évaluation équivaut à une évaluation positive*);

- ont réussi le CÉFRANC, le TECFÉE ou le SEL (version B) et ont transmis leurs résultats au CSSPI;
- ont l'un des critères de capacité indiqués à la clause 5-3.13 de l'Entente nationale;
- sont disponibles.

Quant à l'accès à la **liste rose**, l'enseignante ou l'enseignant doit avoir satisfait ces critères et également avoir été 400 jours sous contrat en date du 30 juin.

Ainsi, considérant que seuls celles et ceux dont le nom figure sur les listes de priorités recevront une convocation de la part du Centre de services scolaire, nous vous invitons à vous assurer que le CSSPI détient l'ensemble de ces informations en date du **15 mai 2024**. Cette convocation indiquera le lien vers la séance virtuelle ainsi que l'heure à laquelle les personnes concernées devront se connecter, selon leur champ d'enseignement, afin de pouvoir participer à la séance permettant de se choisir une affectation pour l'année scolaire 2024-2025.

Si vous souhaitez connaître les règles du déroulement de la séance d'affectation, nous vous invitons à consulter notre fiche syndicale [Les contrats et l'admissibilité aux listes de priorité](#).

Pour toute question à ce sujet, n'hésitez pas à nous contacter.



ATTENTION!

Si vous croyez avoir satisfait tous les critères d'admissibilité à l'une des listes de priorité (verte et/ou rose), nous vous invitons à les consulter dès leur affichage afin de vous assurer que votre nom y figure et que les informations qui s'y trouvent sont exactes. Si une erreur est constatée ou que votre nom n'y figure pas, nous vous invitons à communiquer avec Élise Boivin-Comtois (eliseboivin@sepi.qc.ca) ou Maryse Meunier (marysemeunier@sepi.qc.ca) **DÈS QUE POSSIBLE**. En effet, puisque le délai est très court entre l'affichage des listes de priorité et la séance d'affectation, nous vous invitons à ne pas tarder à nous contacter (**date limite : 14 juin 2024 à midi**).

- Élise Boivin-Comtois | eliseboivin@sepi.qc.ca
- Maryse Meunier | marysemeunier@sepi.qc.ca

INFO | CHANGEMENT DE CHAMP

Vous êtes une personne enseignante régulière et vous désirez changer de champ d'enseignement? Sachez que vous devez soumettre votre demande **avant 16 h le 20 mai prochain** aux Services des ressources humaines du CSSPI à l'adresse courriel suivante: rh-enseignant@csspi.gouv.qc.ca. Vous trouverez le formulaire prévu à cet effet ([lettre de changement de champ](#)) sur notre site Web sous le dossier [Affectations](#).

Par la suite, le Centre de services scolaire analysera votre demande. Pour que celle-ci soit acceptée, vous devez répondre à un des critères de capacité suivants:

- avoir un brevet spécialisé pour la discipline visée;
- avoir l'expérience d'enseignement d'au moins un (1) an à temps complet ou l'équivalent à temps partiel, dans la discipline visée à l'intérieur des cinq (5) dernières années;
- avoir complété quinze (15) crédits de spécialisation.

Par contre, même si vous rencontrez un de ces critères, le Centre de services scolaire ne pourra pas autoriser votre demande de changement de champ si cela a pour effet de créer un excédent d'effectifs dans le champ visé. En d'autres termes, il doit y avoir au moins un poste disponible dans le champ visé en date des affectations. En effet, le Centre de services scolaire se réserve le droit de refuser les demandes de changement de champ.

Si la demande de changement de champ est autorisée, le Centre de services scolaire vous contactera pour vous l'annoncer et vous recontactera après la séance de la mutation libre du 6 juin prochain pour vous offrir un poste parmi les postes restants.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

- Élise Boivin-Comtois | eliseboivin@sepi.qc.ca
- Maryse Meunier | marysemeunier@sepi.qc.ca

RAPPEL | DÉFI DES PERSONNES ALLIÉES

Vous avez dépassé la date limite pour commander du matériel afin de réaliser un des cinq (5) défis proposés dans le cadre du *Défi des personnes alliées*? **Qu'à cela ne tienne!**

Vous pouvez encore participer au défi en utilisant les autocollants que vous avez reçus dans la livraison syndicale du 8 avril dernier. Vous pouvez aussi relever un défi parmi les cinq (5) défis proposés qui ne requiert pas de matériel fourni par la Fédération autonome de l'enseignement (FAE).

Sachez que vous courez la chance de **gagner 100\$ d'achats** dans une librairie indépendante en relevant un des cinq (5) différents défis qui vous sont proposés:

- **Défi 1:** Afficher le drapeau arc-en-ciel, symbole de la communauté LGBTQ2+, dans un lieu fréquenté ou visible de votre établissement scolaire;
- **Défi 2:** Arborer fièrement le macaron des personnes alliées pour la diversité sexuelle;



- **Défi 3:** Organiser une formation de sensibilisation à la diversité sexuelle à l'intention de vos collègues;
- **Défi 4:** Installer un présentoir de littérature traitant des thèmes de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre à la bibliothèque de votre établissement;
- **Défi 5:** Organiser toute autre activité que ce soit qui aura un rayonnement dans votre établissement.

Lorsque vous relevez un des cinq (5) défis, nous vous invitons à vous prendre en photo et à la faire parvenir à la FAE en l'envoyant à l'adresse me.rancourt@lafae.qc.ca. Vous êtes aussi invités à publier vos photos sur les réseaux sociaux en utilisant **#FAEinclusive**.

Pour connaître tous les détails du concours, visitez www.lafae.qc.ca/defi.

Soyez des personnes alliées! Participez en grand nombre!

- Catherine Alary | catherinealary@sepi.qc.ca

INFO | RENCONTRES D'INFORMATION: EXIGENCES PARTICULIÈRES POUR LES ÉCOLES À VOCATION OU À PROJET PARTICULIER

Les séances d'affectations arrivent à grands pas et vous songez à l'éventualité de choisir un contrat à temps partiel ou à temps plein dans l'une des écoles à vocation ou à projet particulier du Centre de services scolaire ?

Si vous répondez «Oui!», sachez qu'il existe des exigences particulières pour certaines de ces écoles dont notamment **la participation OBLIGATOIRE à une rencontre d'information**. Notez également que les enseignantes et enseignants ayant obtenu un contrat dans l'école en vue à l'intérieur des trois (3) années précédentes sont exempté(e)s de devoir y participer.

ÉCOLE PRIMAIRE ALBATROS (ÉCOLE ALTERNATIVE)

→ Pour tous les champs



Rencontre OBLIGATOIRE le mercredi 29 mai 2024 à 16 h 30



LIEU: À l'école Albatros située au 6440, boulevard des Galeries d'Anjou à Anjou (inscriptions sur place au moment de la rencontre).

ÉCOLES PRIMAIRES PIERRE-DE-COUBERTIN (ÉDUCATION PHYSIQUE) ET WILFRID-PELLETIER (ÉDUCATION INTERNATIONALE)

→ Pour les champs 02 à 07



Rencontre OBLIGATOIRE le mardi 28 mai 2024 à 16 h 30



LIEU: À l'école Wilfrid-Pelletier située au 8301, avenue Wilfrid-Pelletier à Anjou (inscriptions sur place au moment de la rencontre).

ÉCOLES PRIMAIRES JULES-VERNE ET FÉLIX-LECLERC (ÉCOLES À AIRE OUVERTE)

→ Pour les champs 01 à 04



Rencontre FACULTATIVE le lundi 27 mai 2024 à 16 h 30



LIEU: À l'école Jules-Verne située au 11811, avenue P.-M.-Favier à Montréal-Nord (inscriptions sur place au moment de la rencontre).

NOUVELLE ÉCOLE SECONDAIRE — SECTEUR ROGER-ROUSSEAU (PROJET ALBATROS — VOLET ALTERNATIF)



Rencontre OBLIGATOIRE : **plus de détails à venir**

- Élise Boivin-Comtois | eliseboivin@sepi.qc.ca
- Maryse Meunier | marysemeunier@sepi.qc.ca

Le **TOPO** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPI) est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI). **La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.**

Commentaires et/ou suggestions

Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPI)
745, 15^e Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9
Tél.: 514 645-4536 | Téléc.: 514 645-6951 | Par courriel: topo@sepi.qc.ca